

**DEMI-PENSION**

2 PHOTOS  
  
OBLIGATOIRES

\* **1<sup>ère</sup> INSCRIPTION**

\* **RÉINSCRIPTION**

**PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT :**

- L'admission se fera pour 1, 2 ou 3 jours par semaine en fonction de l'emploi du temps.
- L'admission ne sera définitive qu'après règlement du trimestre.
- Le paiement d'un forfait trimestriel modulé aura lieu en début de chaque trimestre en ligne (paiement sécurisé par internet vivement conseillé voir site du Collège), en espèces ou par chèque à l'ordre de l'« agent comptable du collège Perrinon » à l'intendance.
- L'acquisition d'une carte d'accès au self est obligatoire.
- Par décision du Conseil d'Administration, des remises d'ordre sur frais de demi-pension peuvent être accordées (cf. règlement intérieur de la demi-pension)

**AIDE DU FONDS SOCIAL CANTINE (FSC) :**

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide du FSC auprès de l'assistante sociale du collège. Cette aide est ponctuelle et est déduite du montant de la demi-pension.

**ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

**ÉLÈVE :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

CLASSE : .....

**REPRÉSENTANT LEGAL :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tel. Domicile : 0596..... Tel. Travail : 0596..... Tel. Portable : .....

Profession : .....

Situation maritale (signaler situation de parent isolé) : .....

Principal motif de la demande : .....

Avez-vous d'autres enfants scolarisés au collège F.A. PERRINON ? non  oui  Si oui :

Nom : ..... Nom : .....

Prénom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Classe : .....

Signature du représentant légal